

Pourquoi les apprentis de Normandie ne bénéficieront plus d'une aide de 500 euros – actu.fr

Julien Bouteiller

4-5 minutes

Conséquence de la réforme de l'apprentissage adoptée à l'été 2018, les apprentis de Normandie ne bénéficieront plus d'une aide de 500 euros attribuée jusqu'alors par la Région.

Publié le 21 Jan 19 à 11:44



La réforme de l'apprentissage adoptée durant l'été 2018 va avoir un impact sur les aides jusqu'alors attribuées aux apprentis de Normandie. (©Adobe Stock/Illustration)

La loi a été promulguée en septembre 2018, mais les conséquences ne s'en feront sentir totalement qu'en 2020. En effet, la plupart des mesures de la réforme de l'apprentissage, ou « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel », désormais votées vont entrer en application au 1er janvier 2020.

Conséquence directe en **Normandie**, la fin du versement par la **Région** d'une **aide** pouvant aller jusqu'à **500 euros aux apprentis**.

[LIRE AUSSI : GRAND FORMAT. Les nouveaux apprentis et étudiants peuvent-ils sauver les Hauts de Rouen ?](#)

Une aide pour le transport, l'hébergement et la restauration

Il s'agit d'une aide comprise [dans le dispositif régional Atouts Normandie](#), qui aide les jeunes de 15 à 25 ans et qui a remplacé les cartes Région et Cart'@too. Cette aide spécifique aux apprentis ayant une double résidence était attribuée pour aider à financer le transport, l'hébergement et la restauration. Elle pouvait aller de 200 à 500 euros par an, versée individuellement sur le compte de

l'apprenti, en fonction de son âge.

[LIRE AUSSI : À , dans le plus grand CFA agricole en Normandie, la réforme de l'apprentissage inquiète](#)

La fin de cette aide bienvenue pour les jeunes apprentis n'est pas « le résultat d'une politique régionale », comme le souligne David Margueritte, vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, mais bien « une conséquence directe de la réforme de l'apprentissage qui a retiré cette compétence aux Régions. Cela dépendra désormais des branches professionnelles ». L'élu résume amèrement :

On va se retrouver avec des apprentis d'un même CFA qui n'auront pas droit aux mêmes aides, selon ce que leur branche professionnelle sera à même de leur proposer.

Un secteur profondément transformé

Outre les aides allouées aux apprentis, la réforme va transformer en profondeur tout le secteur de l'apprentissage. « Alors qu'auparavant les régions régulaient l'ouverture des CFA (centre de formation d'apprentis), désormais, n'importe quel organisme pourra décider d'en implanter un où bon lui semble. Les CFA seront libres d'adapter leurs formations en fonction de la demande, sans autorisation administrative », expliquait [La Gazette des communes](#) en septembre 2018.

De même pour les subventions allouées aux établissements de formation, « les CFA seront financés au contrat. À chaque contrat d'apprentissage signé, une somme leur sera versée, qui dépendra du titre ou du diplôme visé. Il revient aux branches de déterminer le fameux « coût-contrat » de chaque diplôme ou titre professionnel ». Les Régions gardent toutefois la main sur certains investissements, « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient ».

[LIRE AUSSI : Une réforme sous surveillance : la Normandie veut garder ses 30 000 places d'apprentis](#)

L'élu dénonce « une privatisation de l'apprentissage »

David Margueritte l'assure, « la Région a beaucoup combattu cette réforme. On pense que la Région est la plus à même d'assurer le maillage territorial de l'offre de formation ».

On assiste à une véritable privatisation de l'apprentissage. La transition s'annonce très compliquée.

Le vice-président de la Région Normandie va devoir travailler à ce que cette transition s'effectue au mieux. Dans un communiqué en date du 18 janvier 2019, on apprend qu'il a été nommé au conseil d'administration de France compétences, « institution nationale publique chargée de la régulation et du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Son rôle est notamment de répartir les fonds mutualisés aux différents acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage ».

Le conseil d'administration de France compétences s'est réuni pour la première fois jeudi 17 janvier.

[LIRE AUSSI : Permis de conduire : une aide de 500 euros pour tous les apprentis](#)